

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 28 septembre 2022

Date affichage : 06 octobre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Christophe METREAU, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER et Claude NEREAU.

Etait absent : Marc Lionard

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des titres des exercices allant de l'année 2012 à 2021 ne pourront être recouverts. Ces titres concernent des factures de cantine et de garderie que plusieurs familles n'ont pas honorées d'un montant total de 1 047,01 euros.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes produites, par la Direction Générale des Finances Publiques de Jonzac pour un montant total de 1 047,01 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- L'admission en non-valeur de produits irrécouvrables des titres des exercices allant de l'année 2012 à 2021 pour un montant de 1 047,01 euros. La dépense sera effectuée sur le compte 6541.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

